



TITRE DE SEJOUR CONJOINT DE FRANCAIS

Par **momo2015**, le **23/09/2015** à **15:10**

Bonjour,

Je suis tunisien, marié à une française de puis le 26/12/2014

On a déposé la demande de transcription de mariage à Nantes et nous avons reçu un accusé de réception le 21/01/2015.

Nous n'avons reçu la transcription de mariage que le 22/07/2015.

Je voulais demander un titre de séjour conjoint de français, sachant que je suis entré en france avec un visa catégorie C.

Hier à la préfecture tout était bon sauf les justificatifs de communauté de vie qui était insuffisants (une attestation GDF et attestation assurance habitation)

Donc il faut attendre 6 mois pour pouvoir redéposer une demande.

Entre temps soit je rentre en tunisie et je demande un visa long séjour (durée moyenne d'octroi est de 6 mois) puis demander un titre de séjour une fois sur place.

Soit je serais en situation irrégulière et je reste ici 6 mois pour justifier la communauté de vie et puis je demande un titre de séjour avec un visa de régularisation.

Sauf que pendant cette période je ne pourrais exercer aucun métier, malgré que je suis associé à une société de droit français.

et si je rentre au pays je serais privé de vie commune qui est un droit avant tout.

Avez vous des propositions de régularisation de situation? Merci